

Public concerné

Personnel technique chargé de la maintenance des installations
Responsables des services techniques
Techniciens de services techniques ou technicien de maintenance

Pré-requis

Aucun

Objectifs de la formation

Connaître les facteurs de risques liés aux développements des *Legionella*
Connaître les règles d'exploitation et de surveillance des installations d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments concernés par ce risque
Identifier l'étendue des obligations réglementaires en fonction des typologies d'établissement
Connaître le principe de fonctionnement des carnets sanitaires

Contenu de l'action

Voir programme en annexe

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques
Etudes de photographies d'installation
Visualisation de courbes d'enregistrement de températures et exercices d'interprétation
Exercices de dimensionnement
Visite sur site si faisable des installations faisant l'objet d'un suivi : installations techniques de production d'eau chaude, matériel de traitement d'eau

Adaptation des méthodes pédagogiques :

- Profil 1 : stagiaires occupant ou destinés à occuper un poste d'encadrant technique ou administratif
- Profil 2 : stagiaires occupant ou destinés à occuper un poste de technicien

Moyens pédagogiques utilisés

Vidéoprojecteur

Durée du stage

1 journée (7 heures)

Supports de formation

Des supports de formation sous format informatique (version PDF) et papier (couleur) sont fournis pour chaque participant.

Moyens d'encadrement

Intervenant : chargé d'affaire Audit Process
Diplôme : Ingénieur ou équivalent
Expérience de plus de 10 ans d'étude de circuits sanitaires

Dispositif de suivi de l'action :

Feuilles de présence signées par demi-journée
Fourniture d'une attestation de présence de fin de stage

Dispositif d'évaluation des résultats :

Un questionnaire à choix multiple est proposé portant sur les points abordés lors de la formation et une attestation de stage sanctionnera la formation dispensée.

Durée du stage

7 heures

Lieu de formation

Formation intra entreprise – formation sur site client

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Lors des formations sur site client, il appartiendra à celui-ci de s'assurer que les conditions d'accueil et d'accès des personnes en situation de handicap soient réunies.
Nos supports de formation ne sont pas adaptés aux personnes malvoyantes.
La faisabilité des visites des installations sera conditionnée par les possibilités de déplacement des personnes en situation de handicap.

Intitulé : Prévention du risque sanitaire dans les réseaux EF ECS

Adaptation des méthodes pédagogiques :

- Profil 1 : stagiaires occupant ou destinés à occuper un poste d'encadrant technique ou administratif
- Profil 2 : stagiaires occupant ou destinés à occuper un poste de technicien

<p>Programme Une journée</p>	<p>INTRODUCTION</p> <p>I - Légionelles et légionellose (Profil 1 : 1h30 – Profil 2 : 1h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce que la légionellose ? • La bactérie <i>Legionella</i> • Les facteurs de développement dans l'environnement <p>II – Les trois outils de lutte dans un réseau d'eau chaude sanitaire (Profil 1 : 3h00 – Profil 2 : 3h00)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maitriser la température • Prévenir l'entartrage et la corrosion • Eviter les phénomènes de stagnation <p>III –La gestion du réseau sur le terrain et mise en place du carnet sanitaire (Profil 1 : 0h30 – Profil 2 : 1h30)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'entretien • La surveillance <p>IV – Les obligations réglementaires (Profil 1 : 1h00 – Profil 2 : 0h00)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêté du 30 Novembre 2005 modifiant l'Arrêté du 23 juin 1978 relatifs aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, des locaux de travail ou des locaux recevant du public. • Arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire • Circulaires relatives à la prévention du risque légionelle. <p>V – Que faire en cas de prolifération ? (Profil 1 : 1h00 – Profil 2 : 1h00)</p> <p>Test de sortie</p> <p>CONCLUSION</p>
----------------------------------	---